

Avertissement : le présent guide a valeur de descriptif d'unité d'enseignement.

TRAVAIL BACHELOR : GUIDE/FILIÈRE BACHELOR RÉCITAL ET TRAVAIL ÉCRIT DE BACHELOR

1. LES DEUX DIMENSIONS DU TRAVAIL

- A. Le récital de bachelor
- B. Le travail écrit de bachelor

2. COMPÉTENCES VISÉES

- A. Aptitude à présenter en public un récital de haute qualité technique à un haut niveau d'interprétation.
- B. Capacité à approfondir un sujet par un travail artistique (interprétation, composition, improvisation) et/ou théorique/scientifique (recherche et synthèse de littérature, démarche de recherche).
Capacité à conduire un projet personnel, à se prendre en charge de manière autonome, à planifier son travail.
Aptitude à porter un regard critique et distancé sur ses propres modes d'action et procédures, à en mesurer l'efficacité et la pertinence du point de vue de sa formation et à mobiliser différentes ressources développées dans le cadre des cours pratiques et théoriques suivis pendant les trois années de bachelor.

3. DESCRIPTIF

- A. Conception et réalisation d'un récital de 50 minutes préparé dans le cadre de la discipline principale, selon les directives fixées dans le «Répertoire des examens instrumentaux et vocaux».
- B. Rédaction d'un dossier de 10 à 25 pages, soit de 30'000 à 70'000 signes (espaces non compris). Ne sont pas considérées dans ce nombre de pages la liste des références et les éventuelles annexes (par exemple documents audio, visuels ou audio-visuels, transcriptions d'interviews, partitions, fac-simile). Le dossier comporte obligatoirement les éléments suivants : page de titre, abstract, table des matières, corps du texte, liste des références. Les citations sont conformes aux normes APA.

Le travail écrit de bachelor peut porter sur :

- une thématique en lien avec une ou plusieurs des œuvres du programme de récital de bachelor pour les instrumentistes et chanteurs ou avec l'examen de direction chorale pour les étudiant-e-s de la filière Musique à l'école.
- une thématique plus générale en lien avec l'instrument, la technique, le répertoire, le métier d'interprète ou l'insertion professionnelle future (pour les étudiant-e-s de la filière Musique à l'école).

Le sujet est choisi par l'étudiant-e d'entente avec son professeur de discipline principale (ou le coordinateur de la filière Musique à l'école) et le professeur de recherche.

Le travail peut être réalisé en duo et comporte alors 20 - 25 pages, soit 60'000 à 75'000 signes (espaces non compris). La soutenance du travail BA3 se fait de manière individuelle, chaque étudiant-e du duo devant présenter le travail lors de la soutenance. Par ailleurs, chacun des deux étudiant-e-s écrit un chapitre de synthèse personnel.

Le travail écrit de bachelor est rédigé dans une des langues officielles suisses ou en anglais.

4. ENCADREMENT

- A. Préparation du récital de bachelor dans le cadre des cours de discipline principale.
- B. Le travail écrit de bachelor s'effectue durant la dernière année du cursus bachelor. Sa réalisation s'articule entre les cours de discipline principale, les cours de formation musicale générale, le cours «Introduction à la méthodologie de la recherche» et un travail personnel assumé par l'étudiant-e.

ÉTAPES DE L'ENCADREMENT PROPOSÉ POUR LE TRAVAIL ÉCRIT DE BACHELOR

Avril/Mai de BA2	Séance d'information initiale sur le travail de bachelor.
15 septembre de BA3	Rendu de la fiche choix du sujet.
1 ^{er} semestre de BA3	16h de cours collectifs de méthodologie de la recherche dispensés par les professeur(e)s de recherche, adjoint(e)s scientifiques, assistant(e)s.
Février-mars de BA3	Préparation à la soutenance orale avec les professeurs de recherche, adjoint(e)s scientifiques, assistant(e)s.
27 février de BA3	Rendu du travail de bachelor en trois exemplaires imprimés et reliés + CD (avec une version .doc et une version .pdf) auprès du bureau de recherche du site de Lausanne ou, pour les sites de Fribourg et Sion, aux bureaux des études.
15 mars-15 avril BA3	Soutenance du travail écrit de bachelor.

SUIVI INDIVIDUEL POUR LE TRAVAIL ÉCRIT DE BACHELOR

L'étudiant-e est responsable de l'avancement de son travail.

- Le professeur de discipline principale (ou coordinateur MUSEC) est responsable du choix du sujet. Son travail de suivi - notamment choix du sujet, conseils pour le choix de la littérature, discussions régulières avec l'étudiant-e, relecture finale - est compris dans les 120 minutes de cours individuel à raison d'un équivalent de 8 heures de cours par année.
- Les professeurs responsables du cours «Introduction à la méthodologie de la recherche» proposent un encadrement individuel (permanences / rendez-vous individuels / relectures intermédiaires), à raison de 6 à 8h par étudiant-e.
- Des ressources en ligne sont proposées aux étudiant-e-s : site de la bibliothèque de l'HEMU (outils de recherche documentaire et exemples de travaux bachelor à consulter), moodle (plateforme de la HES-SO).
- D'autres professeurs de l'HEMU peuvent être sollicités pour des conseils.

La planification est établie directement avec les personnes de contact, ci-dessous :

Personnes contact pour le travail BA et/ou le cours de recherche :	
Site de Lausanne	Angelika Güsewell angelika.gusewell@hemu-cl.ch Marie Chabbey marie.chabbey@hemu-cl.ch Nicolas Reymond (pour les étudiant-e-s MUSEC) nicolas.reymond@hemu-cl.ch
Site de Fribourg	Laurence Jeanningros laurence.jeanningros@hemu-cl.ch
Site de Sion	Vincent Arlettaz vincent.arlettaz@hemu-cl.ch

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

A. RÉCITAL DE BACHELOR

Le récital de bachelor est l'aboutissement des trois années d'études du cursus. Il s'agit d'une épreuve publique avec un jury constitué.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le récital de bachelor est évalué selon les critères applicables à la discipline principale.

B. TRAVAIL ÉCRIT DE BACHELOR

Le travail écrit de bachelor fait l'objet d'une soutenance de 30 minutes en français (ou en allemand sur le site de Fribourg), entre le 15 mars et le 15 avril de l'année de BA3 : présentation de l'étudiant-e - questions du jury - délibération du jury – compte-rendu du jury à l'adresse de l'étudiant-e.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le travail écrit de bachelor est évalué selon les critères suivants :

- Pertinence et cohérence
 - La thématique/question posée est en lien avec la pratique artistique/le métier.
 - La construction du travail est claire.
 - Le travail traduit une réflexion et une évolution personnelle de l'étudiant-e.
- Qualité et contenus
 - La problématique, les motivations, les objectifs ainsi que la démarche sont présentés dans le travail.
 - Les notions liées à la question de recherche sont discutées en se basant sur différents types de sources/ressources documentaires.
 - La démarche choisie pour apporter une réponse à la question posée est adéquate.
 - Les éléments de réponse sont présentés sans interprétation.
 - La discussion comporte une réflexion critique sur les apports du travail pour la pratique artistique/le métier.
- Forme
 - Les exigences formelles sont respectées (cf. guide de rédaction de l'HEMU).

La soutenance orale est évaluée selon les critères suivants :

- Pertinence et cohérence
 - La présentation met en évidence les liens entre le travail écrit et la pratique artistique/le métier.
 - La présentation est claire.
- Qualité et contenus
 - Les dimensions essentielles du travail sont synthétisées.
 - Les réponses apportées aux questions des experts démontrent une maîtrise du sujet traité.
- Forme
 - L'expression orale est compréhensible et précise.
 - Le temps de présentation imparti est bien géré.

ÉVALUATION GLOBALE DU TRAVAIL ÉCRIT DE BACHELOR

La note finale du travail écrit de bachelor est attribuée sur l'évaluation globale du travail écrit et de sa soutenance. Elle est la moyenne des notes attribuées par le président du jury et l'expert externe.

La validation du travail écrit de bachelor libère les crédits qui y sont affectés au plan d'études.

6. JURY

- A. Le jury du récital de bachelor est celui des récitals instrumentaux/vocaux :
- Un membre de la direction ou son représentant au titre de président du jury.
 - Un expert instrumental.
 - Un expert généraliste.
- B. Le travail écrit de bachelor et sa soutenance sont évalués par le jury suivant :
- Un membre de la direction ou son représentant au titre de président du jury.
 - Un expert externe.

Le professeur de discipline principale et le professeur de recherche des travaux bachelor sont invités à assister à la soutenance, sans voix délibérative.

7. MODALITÉS DE REMÉDIATION ET DE RÉPÉTITION

- A. En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 4.0 pour le récital de bachelor, l'unité d'enseignement fait l'objet d'une répétition. Une insuffisance lors de la répétition a valeur d'échec définitif.
- B. En cas d'insuffisance signifiée par une note de 3.5 à 3.9 pour le travail écrit de bachelor et sa soutenance, le jury fixe le contenu de la remédiation laquelle fait l'objet d'une nouvelle évaluation au plus tard au 30 octobre de l'année académique suivante. Un résultat de 4.0 obtenu lors de la remédiation permet de valider l'unité d'enseignement.
- En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 3.5 pour le travail écrit de bachelor et sa soutenance, l'unité d'enseignement fait l'objet d'une répétition. Une insuffisance lors de la répétition a valeur d'échec définitif.

8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Fiche choix du sujet.

Guide de rédaction de l'HEMU.

Répertoire des examens instrumentaux et vocaux.

Lausanne, le 14 octobre 2015
Sous réserve de modifications.